

Désinformation en santé : une stratégie nationale ; « que la science irrigue à nouveau le débat » (S. Rist)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°426264 - Publié le 14/01/2026 à 17:39

Imprimé par - abonné # - le 19/01/2026 à 11:03



« Il est temps que la science irrigue à nouveau le débat public et éclaire les choix individuels et collectifs », déclare Stéphanie Rist, ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées, lors de la présentation des mesures d'une stratégie nationale de lutte contre la désinformation en santé, le 12/01/2026.

La stratégie comporte quatre axes : écoute et consultations citoyennes, constitution d'un observatoire, mise en place d'un dispositif d'infovigilance et bâtir un socle de confiance propice à l'information en santé.

Seules deux mesures concernant l'éducation et l'[Esri \(Enseignement supérieur, recherche et innovation\)](#) à ce stade :

- renforcer l'éducation critique à la santé, avec la rédaction de kits à destination des enseignants et des travaux des ministères en charge de la santé et de l'éducation nationale avec le [Clemi \(Centre de liaison de l'enseignement et des médias d'information\)](#) (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) sur le partage de ressources ;
- l'intégration de la désinformation en santé au sein des programmes de recherche, des échanges étant en cours avec le [Mesre \(Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace\)](#) pour en coordonner la mise en œuvre.

Cette stratégie s'appuie sur les travaux conduits par un comité de pilotage au cours du second semestre 2025 et sur les conclusions du rapport de la mission d'expertise indépendante sur l'information en santé, remis le même jour, et que News Tank a détaillé dans un précédent article.

Les neuf recommandations du rapport « confortent des actions en cours. Certaines ne seront pas reprises pour le moment, d'autres seront déployées avec vous dans les semaines, jours, semaines et mois à venir ». Ainsi, faire de l'infodémiologie (l'étude de l'information en santé et de son impact sur la santé publique) une priorité de recherche via un [PEPR \(Programmes et équipements prioritaires de recherche\)](#) était l'une des propositions du rapport. Les autres mesures relatives à l'éducation et à l'[Esri](#) n'ont à ce stade pas été retenues.

Les quatre axes de la stratégie nationale de lutte contre la désinformation en santé

Axe 1 : Phase d'écoute et de consultations citoyennes

Mesure 1 : mesurer la perception des citoyens (en cours de réalisation), à travers la mise en place d'enquêtes et études d'opinion :

- Une première étape exploratoire (résultats fin janvier 2026), avec 18 entretiens individuels d'une heure et trois triades de 2h30 menés en présentiel.
- Un baromètre national (résultats début avril 2026) pour « mesurer l'état de l'opinion », via une enquête en ligne auprès de 2 000 répondants représentatifs du grand public.
- La mise en place d'une communauté en ligne (premier trimestre 2026) de 70 participants, active en continu pendant six mois, pour « observer dans la durée les attitudes et pratiques des citoyens face à la désinformation en santé, recueillir leurs réactions en temps réel et tester des hypothèses de communication ».

Mesure 2 : mise en place du Comité citoyen (en cours de réalisation), avec trois week-ends de concertations réunissant 27 citoyens, représentatifs de la société française, autour de la question suivante : « quel rôle doivent jouer les pouvoirs publics en matière de lutte contre la désinformation en santé ? » (les 06 et 07/12/2025, les 17 et 18/01/2026 et les 31/01 et 01/02/2026). Leurs recommandations seront présentées lors des Assises du numérique en santé le 18/02/2026.

Axe 2 : constitution d'un Observatoire de la désinformation en santé (en cours de réalisation)

L'observatoire, qui « doit être l'acteur essentiel de l'identification et de la compréhension des phénomènes de désinformation en santé » :

- exercera « un rôle de veille et d'alerte, au quotidien et dans la durée, via la publication de baromètres, de revues de littérature, de travaux de recherche, etc. » ;
- « pourra animer des comités de travail thématiques sur des sujets identifiés comme prioritaires pour promouvoir l'information en santé : éducation critique, responsabilisation des plateformes, IA (Intelligence artificielle), recherche, etc. » ;
- visera « en premier lieu le partage d'information avec les partenaires du ministère, les médias, les sociétés savantes / ordres et professionnels de santé. » ;
- « Sa gouvernance et les modalités de garantie de son indépendance sont en cours de réflexion. »

Axe 3 : mise en place d'un dispositif d'infovigilance en santé (à partir de fin-janvier)

Trois étapes sont prévues :

- Veille et détection de fausses informations en santé, et premières évaluations des signaux (en fonction de critères de viralité et de crédibilité)
- Au niveau du SPIS (Service public d'information en santé), analyse des signaux transmis à l'aide d'une matrice de critères pour identifier le type de réponse à apporter, et identification et sollicitation des experts du réseau afin d'apporter rapidement une réponse vérifiée scientifiquement.
- Mise en place d'outils de diffusion et de riposte : des contenus « Le Check-up » sur TikTok et YouTube Shorts, et un site de référence Santé.fr (espace « Décryptages ») pour « accéder facilement à des réponses fiables sur ses préoccupations de santé ».

Axe 4 : bâtir un socle de confiance propice à l'information en santé (en cours de réalisation)

Mesure 1 : renforcer l'éducation critique à la santé, avec :

- la « rédaction en cours de kits pédagogiques sur l'information en santé à destination des enseignants et enfants » ;
- des travaux des ministères en charge de la santé et de l'éducation nationale en collaboration avec le Clemi (Centre pour l'éducation aux médias et à l'information) sur « le partage des ressources existantes et l'identification des besoins en contenus complémentaires », et l'organisation d'un événement commun à l'occasion de la Semaine de la presse et des médias dans l'école (du 23 au 28/03/2026).

Mesure 2 : la responsabilisation des plateformes, dans le cadre du Réseau national de coordination de la régulation des services numériques piloté par le ministère de l'économie et des finances. « Les travaux pour 2026 porteront sur la lutte contre la manipulation de l'information, infox ou la désinformation des masses. »

Mesure 3 : l'intégration de la désinformation en santé au sein des programmes de recherche.

Les mesures du rapport de la mission d'expertise non-retenues à ce stade

Plusieurs mesures du rapport de la mission d'expertise relatives à l'éducation et à l'Esri mais n'ont pas été retenues à ce stade par le ministère :

- mettre en place et évaluer un parcours d'éducation à l'esprit critique, à la science, à la santé, et à la littératie numérique, débutant dès le plus jeune âge et poursuivi tout au long de la vie ;
- élaborer un plan public d'information et de lutte contre la désinformation dans chaque institution, dont les universités et QNR (Organismes nationaux de recherche) ;
- protéger les scientifiques qui informent ;

- à l'échelle européenne, favoriser l'intégration de l'infodémiologie dans les appels d'offres de recherche.

Mathieu Molimard, professeur de pharmacologie clinique et chef de service au CHU (Centre hospitalier universitaire) de Bordeaux, l'un des trois auteurs du rapport, revient sur ces mesures.

L'éducation « doit être faite tout au long de la vie, de la maternelle jusqu'à l'Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes), mais aussi de la maternelle jusqu'à l'ENA », indique-t-il.

Sur la formation, il évoque en particulier celle à la communication en santé, avec un principe à respecter : « Quand on a sa casquette de professeur d'université de pharmacologie comme moi, on ne parle que dans le domaine du médicament, on ne va pas parler du climat. On reste dans son champ de compétences. »

« La désinformation en santé est aujourd'hui l'un des principaux risques pour notre santé publique » (Stéphanie Rist)

« La désinformation en santé est aujourd'hui l'un des principaux risques pour notre santé publique. Elle détourne des soins, elle fragilise la prévention, elle mine la confiance entre les citoyens, les soignants et les institutions. Quand les fausses informations circulent plus vite que la science, ce sont les plus fragiles qui en paient le prix fort. Face à cela, l'État ne peut ni se taire, ni se contenter de réagir coup après coup », déclare Stéphanie Rist.

La ministre est questionnée sur la proposition du rapport de développer et déployer un Info-Score Santé, sur le modèle du Nutri-Score dans l'alimentation, afin « d'évaluer la qualité éditoriale des sources d'information (traçabilité, validation scientifique, actualisation, gestion des erreurs, liens d'intérêt...) ».

« Sur l'info-score, nous ne sommes pas prêts pour l'instant et il y a un sujet de mettre des notes sur une information qui reste à ce stade non tranché. Par contre, les questions que posent cet info-score sont très intéressantes. La transparence, l'affichage des liens d'intérêt sur ces informations, le sourcing de ces informations, je retiens évidemment cette idée. Maintenant, aller mettre une note sur une information, à ce stade, ce n'est pas prévu. »

« Ne pas laisser la désinformation gagner et la science déserter l'espace public » (Mathieu Molimard)

« Le constat est sans appel. Nous sommes extrêmement vulnérables au niveau de la société, une vulnérabilité collective par un manque d'éducation scientifique et en santé, une place croissante des fausses croyances à défaut d'avoir une éducation correcte en santé et dans le débat public, avec une visibilité et un entrisme de plus en plus importants, favorisés par les déserts médicaux, des pseudo-médecines », déclare Mathieu Molimard, l'un des trois co-auteurs du rapport.

Il cite notamment la journée organisée le 22/01/2026 au Palais du Luxembourg par le Getcop (Groupe d'évaluation des thérapies complémentaires personnalisées et des pratiques innovantes) et la CNPS (Chambre nationale des praticiens de la santé), sous le patronage de la sénatrice Laurence Muller-Bronn (LR (Les Républicains), Bas-Rhin). Il évoque également la « labellisation académique de pratiques de soins non conventionnelles, non validées », que le rapport propose de bannir.

« Il y a une défiance dans la parole publique qu'on peut regretter, et un phénomène de désinformation qui touche potentiellement tous les acteurs », ajoute Mathieu Molimard, pointant que « tout le monde est potentiellement désinformateur - je n'ai pas dit que tout le monde désinformait ».

Cette désinformation est selon lui « très bien organisée et financée. En face, la lutte contre la désinformation, la bonne information, ce sont des gens qui se font harceler, qui sont menacés et qui n'ont pas de moyens pour se défendre. [...] Il ne faut pas laisser la désinformation gagner et la science déserter l'espace public ».